

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ST REMY DE CHARNAT

Séance du 8 Novembre 2021

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 13

L'an 2021 et le 8 Novembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Rémy-de-Charnat sous la présidence de FANJUL José, Maire

Date de la convocation du conseil municipal : 29/10/2021

Présents : M. FANJUL José, Maire, Mmes : BOITHIAS Gaëlle, OSTAILLER Maurine, SARRON Patricia, SAUVADET Véronique, VALLEIX Laurence, VANROSSEM Camille, MM : BERAUD Sébastien, BERGER Patrick, GRANGE Richard, MANLHIOT Didier, SARRON Alexandre, TOURETTE Jérôme

Absent(s) ayant donné procuration : M. ESTEVE Denis à M. FANJUL José

A été nommé(e) secrétaire : Mme SARRON Patricia

Délibération n°2021-26 :

Désignation de délégués au sein du Secteur Intercommunal d'Energie d'Issoire

Vu les élections de mars 2020,

Considérant que la commune est adhérente au Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz – Territoire d'Energie Puy-De-Dôme,

Conformément aux articles 6.1.1 et 6.1.2 des dits statuts, la commune doit désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant au Secteur Intercommunal d'Energie d'Issoire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de désigner José FANJUL, comme délégué titulaire et Jérôme TOURETTE délégué suppléant qui représenteront la commune au Secteur Intercommunal d'Energie d'Issoire.

à l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération n°2021-27 :

Désignation de délégués au Syndicat mixte de l'Eau de la région d'Issoire

Monsieur le Maire indique que suite aux nouveaux statuts du SME de la Région d'Issoire, il convient de nommer un seul délégué titulaire au lieu de 2 auparavant. Monsieur le Maire propose de désigner Patricia Sarron comme déléguée titulaire et Monsieur Didier Manlhiot comme délégué suppléant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, désigne Patricia Sarron, déléguée titulaire et Didier Manlhiot, délégué suppléant au SME de la Région d'Issoire.

à l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération n°2021-28 :

Rapport définitif de la CLECT du 29/06/2021

Vu l'arrêté préfectoral n°16-02779, en date du 6 décembre 2016, portant création de la communauté d'agglomération Agglo du Pays d'Issoire (API) au 1^{er} janvier 2017 ;

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts ;

Considérant le périmètre des charges transférées au 1^{er} janvier 2021, résultant des nouveaux statuts communautaires, arrêté par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Vu le rapport définitif de la CLECT d'API du 29.06.2021 ;

Le Conseil Municipal réuni en séance publique, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré :

- Valide le rapport définitif de la CLECT d'API du 29.06.2021, statuant sur le poids des charges transférées au 1^{er} janvier 2021, rapport joint en annexe à la présente ;
- Prend acte de la notification de cette décision à Monsieur le Président d'API.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits, et ont, les membres présents, signé au registre.

à l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération n°2021-29 :

Demande de complément de subvention - Atelier communal

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une réévaluation du montant des travaux de l'atelier communal a été effectuée par l'architecte avant la procédure d'appel d'offres. Le montant initial prévisionnel des travaux était de 140000€ HT, il est désormais de 174000€ HT.

Monsieur le Maire indique que la DETR 2021 avait été accordée à hauteur de 30% de 140 000€ HT, soit 42000€. Il propose de demander un complément de subvention afin que la totalité des travaux soient subventionnés à hauteur de 30%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide :

- de valider la proposition de Monsieur le Maire de demander un complément de subvention DETR,
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches administratives afférentes à ce dossier

à l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération n°2021-30 :

FONDS DE CONCOURS AGGLO PAYS D'ISSOIRE

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que l'Agglo Pays d'Issoire a décidé d'accompagner les communes dans la réalisation des projets d'investissements communaux en apportant une aide financière par le biais de fonds de concours. A ce titre la commune de St Rémy de Chagnat pourra sur la globalité du mandat bénéficiaire de fonds de concours à hauteur de 80 000€. La commune a déjà sollicité ce fonds de concours pour un montant de 20000€ sur un dossier de voirie.

Monsieur le Maire propose donc de demander un fonds de concours pour l'acquisition et l'installation du four de la cantine, le coût total de cet investissement se monte à 2993,90€ HT, il souhaite donc demander un fonds de concours pour un montant de 1490,00€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- valide la demande de fonds de concours pour un montant de 1490€

à l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération n°2021-31 :

CARTES CADO

Monsieur le Maire souhaite pour l'année 2021 offrir dans le cadre de l'œuvre sociale des cartes CADO prises auprès de La Poste pour les employés communaux. Le Maire envisage de proposer à tous les salariés de la commune présent au 15 novembre 2021 (sans distinction de temps de travail, de contrat,...) des cartes Cado pour une valeur de 170€ par agent.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide de valider la proposition d'offrir dans le cadre de l'œuvre sociale, 170€ en carte CADO à chaque agent présent au 15 novembre 2021 et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches administratives s'y référant.

à l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération n°2021-32 :

Abonnement aux services numériques pour l'année 2021

Monsieur le Maire donne lecture du devis de l'ADIT63 concernant l'abonnement aux services numériques pour l'année 2021.

Cet abonnement comprend l'hébergement annuel du site internet pour 190€ HT et l'abonnement pour le nom de domaine pour 20€ HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide le devis présenté de l'ADIT 63 pour les services numériques au tarif de 210€ HT.

à l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération n°2021-33 :

Recrutement d'un agent recenseur

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que le recensement de la population prévu en 2021, a été repoussé à 2022. Celui-ci aura lieu du 20 janvier 2022 au 19 février 2022.

Madame Walter Annick a été nommée coordonnatrice. Il convient désormais de recruter un agent recenseur, en raison de la possibilité de répondre par internet Monsieur le Maire envisage le recrutement d'un seul agent recenseur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, donne pouvoir à Monsieur le Maire pour recruter un agent recenseur pour effectuer le recensement de la population début d'année 2022.

à l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération n°2021-34 :

Remboursement du transport scolaire - Année 2021-2022

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers la délibération du 06/09/2021 indiquant que la commune verserait la moitié du coût du transport scolaire aux parents résidant sur la commune, dont les enfants sont scolarisés sur le RPI St Jean / St Rémy.

Il convient de préciser que ce remboursement ne pourra avoir lieu qu'à partir de janvier 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, valide la précision de Monsieur le Maire de rembourser qu'à partir du mois de janvier 2022.

à l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

QUESTIONS DIVERSES :

- CRTE : Contrat de Relance et de Transition Ecologique : ce contrat élaboré pour 6 ans par l'Agglo Pays d'Issoire permettra aux communes d'obtenir des subventions pour des projets ayant un volet écologique. Monsieur le Maire indique avoir fait une demande d'inscription d'un projet intitulé « rénovation du parc d'éclairage public », à ce stade il s'agit uniquement d'une inscription de projet. Le projet est évalué à 88200€, une partie pourrait être prise en charge par le SIEG.
- COLIS : Cette année, en raison de la crise sanitaire la commission animation a décidé de ne pas organiser un repas pour les plus de 65 ans ; elle réitère les colis qui seront pris comme l'année dernière à l'entreprise issoirienne « Les 6 saisons ». Les prix seront de 49,86€ pour les couples, 30,47€ pour les femmes et 30,02€ pour les hommes.
- COMPOSTEUR DE QUARTIER : suite à l'enquête réalisée auprès des habitants du quartier de la rue des Remparts, rue des Vignerons, rue de la Poste, rue du Chanvre, impasse de la Chenevotte ; il a été jugé opportun d'installer un composteur de quartier. Celui-ci sera installé prochainement derrière les logements communaux des vigneron, les personnes souhaitant être référentes seront contactées et les personnes ayant répondu favorablement seront invitées à une réunion d'information. Il faut compter environ 8 mois pour que le compost soit utilisable.
- ECOLE : Madame Ostailier informe les élus qu'une personne va être recrutée en parcours emploi compétence. Suite à des dysfonctionnements avec le bus Fontanon, un courrier a été adressé aux parents afin que la circulation soit plus sécuritaire à la descente du bus devant l'école. Des panneaux seront mis en place et un arrêté municipal indiquant l'interdiction de stationner devant l'école de 16h30 à 17h a été pris.
A St Jean En Val, un emploi civique originaire de Sauxillanges interviendra sur le temps scolaire à compter de la rentrée des vacances de novembre.
Du personnel supplémentaire a été recruté pour palier deux arrêts maladie.
- APPLICATION CIVOX : Monsieur Berger s'est renseigné sur des applications servant à informer les habitants de la commune. Le logiciel Berger Levrault utilisé par la secrétaire propose une application gratuite appelée CIVOX. Les habitants qui l'auront téléchargée recevront des notifications concernant les informations telles que coupure d'eau, coupure électricité, travaux ... Cette application devrait être mise en route en début d'année 2022.
- Horaires du 11 novembre : 10h30 aux Pradeaux, 11h00 à St Rémy, et 11h30 à Parentignat.
- BULLETIN : Madame Boithias fait le point sur le bulletin municipal qui sera distribué en fin d'année, le choix a été fait d'en rédiger un par an, elle demande à avoir un maximum d'informations à diffuser
- CLUB DE GYM : Madame Fiorentino Dominique va cesser ces fonctions de présidente du club de gymnastique de St Rémy de Chagnat. Monsieur le Maire indique que la salle polyvalente continuera d'être prêtée aux associations dont le président habite à St Rémy de Chagnat. Actuellement le club s'entraîne les mercredis aux Pradeaux et plus à St Rémy car la salle polyvalente ne peut être utilisée le mercredi soir sans un protocole sanitaire stricte puisque le lendemain la salle polyvalente sert de cantine aux enfants des écoles